

Envoyé en préfecture le 08/02/2019 Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

ID: 080-258004365-20190131-190131_CS_DEL8-DE

SLO

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20190131_DL_08

OBJET:

Groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la plateforme mutualisée de marchés publics

Date de convocation : 15 janvier 2019

Date de séance: 31 janvier 2019

Date d'affichage : 11 février 2019

Membres en exercice: 46

Membres présents : 15

Membres votants: 25

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents: Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Marie-Christine MAILLART, Laurent PARSIS, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs: Pascal BOHIN à Philippe VARLET

Rémi BOUTROY à Fabrice FRION

Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE

James HECQUET à Ernest CANDELA Frédéric LECOMTE à Philippe SY Gérard PARAISOT à Philippe COCQ

Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX

Annie VERRIER à Denis DEMARCY

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonne un groupement de commandes destiné à fournir une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale.

La convention en cours d'exécution étant liée à la durée du marché qui arrive à son terme le 31 décembre 2019, il convient de réaffirmer l'adhésion au groupement de commandes dans la perspective d'une nouvelle mise en concurrence.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment l'article 28,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de bénéficier d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour ses besoins propres, pour ses membres, ainsi que pour des structures non membres de son périmètre d'intervention,

Considérant le bénéfice de disposer d'une telle plateforme à dimension régionale pour faire connaître nos marchés publics auprès d'un maximum d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

ID: 080-258004365-20190131-190131_CS_DEL8-DE

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le



DELIBERE

ARTICLE 1 – Somme Numérique adhère au groupement de commandes pour la maintenance et le développement d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

ARTICLE 2 – Somme Numérique charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de lancer la consultation correspondant au renouvellement du marché qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2020. Le syndicat mixte s'engage à fournir tous les éléments de besoins relatifs à ses membres et aux structures relevant de son territoire de compétence pour compléter cet appel d'offres. L'acte du groupement stipule que le syndicat mixte assurera l'exécution financière du marché pour ses besoins et ceux de ses membres.

ARTICLE 3 – Le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.